



Conseil économique et social

Distr. générale
19 juillet 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de l'énergie durable

Vingt-cinquième session

Genève, 28-30 septembre 2016

Points 6 et 7 de l'ordre du jour provisoire

Forums internationaux sur l'énergie au service du développement durable et Conférence ministérielle sur l'énergie

Complexité des systèmes et difficulté des décisions
à prendre en période d'incertitude

Moyens de promouvoir l'énergie durable

Note du secrétariat

I. Introduction

1. Le Comité de l'énergie durable (ci-après « le Comité »), à sa vingt-quatrième session, tenue du 19 au 21 novembre 2015, a approuvé le projet intitulé « Moyens de promouvoir l'énergie durable » et a prié le Bureau et le secrétariat de soumettre cette proposition de projet, avec tous les documents s'y rapportant, au Comité exécutif pour approbation (ECE/ENERGY/99, par. 79 à 81).
2. Le présent document a été établi afin d'informer le Comité des faits nouveaux intervenus depuis sa précédente réunion, de lui fournir des informations générales à ce sujet et de présenter les prochaines étapes du projet. Les pays sont invités à participer à la mise en œuvre de celui-ci en communiquant des données sur les contextes techniques et de politique générale s'y rapportant et, éventuellement, en apportant des contributions financières ou en nature à l'appui des résultats du projet.
3. Le présent document a aussi pour objet d'inviter le Comité à approuver une demande de rapport sur les résultats du projet en 2018, ainsi que la collaboration de la Commission économique pour l'Europe (CEE) avec la Banque mondiale et les autres Commissions régionales concernant le Cadre de suivi mondial pour 2017 et au-delà (voir par. 13 et 19 ci-après).



II. Faits nouveaux intervenus depuis la vingt-quatrième session

4. Donnant suite à la demande du Comité, le Président a soumis le projet au Comité exécutif de la CEE à sa soixante-quinzième session, le 10 février 2015 (document informel 2015/2, EXCOM/CONCLU/75), à sa soixante-dix-huitième session, le 30 juin 2015 (document informel 2015/19, EXCOM/CONCLU/78), et à sa quatre-vingt-troisième session, le 14 mars 2016 (document informel 2016/11, EXCOM/CONCLU/83). Le Comité exécutif a recommandé de soumettre à nouveau cette proposition à la réception des lettres des donateurs et a invité le Comité à présenter le projet à sa quatre-vingt-sixième session, le 16 septembre 2016.

5. À cette fin, une note de synthèse et un mandat ont été établis par le secrétariat avec l'appui du Bureau et d'experts internationaux dans le domaine de l'énergie. Un atelier organisé du 19 au 20 avril 2016 à Genève en présence d'experts de l'énergie et de la modélisation a contribué à la conceptualisation du projet et à la formulation d'un mandat spécifique. La note de synthèse est jointe en annexe I au présent document, et le mandat sera communiqué sur demande. Ce dernier servira de base pour la sélection d'entités jugées aptes à la modélisation et ayant la capacité de décrire, chiffres à l'appui, les différents scénarios susceptibles de se réaliser en matière d'énergie durable dans la région de la CEE d'ici à 2050.

6. Le projet se divise en deux phases, allant de 2016 à 2018. La première phase porte sur la modélisation des différents moyens de promouvoir l'énergie durable, tandis que la seconde vise, en s'appuyant sur les résultats de la modélisation, à élaborer des stratégies adaptatives, à instaurer la concertation sur la politique à suivre, et à mettre en place le système d'alerte rapide (voir annexe I, par. 2 à 4 et 18 à 20).

III. Contexte

7. La région de la CEE a un rôle important à jouer dans la réalisation des objectifs internationaux en matière d'énergie et de climat adoptés en 2015. Dix-sept objectifs de développement durable (ODD) ont été annoncés en septembre, l'objectif 7 étant de « garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable ». Les résultats de l'accord sur les changements climatiques adopté à Paris lors de la vingt et unième session de la Conférence des Parties (COP 21) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques façonneront les politiques énergétiques nationales dans le cadre d'un programme mondial d'atténuation des effets des changements climatiques. L'énergie sous-tend la plupart des objectifs, et le secteur de l'énergie joue un rôle essentiel dans la recherche de solutions en faveur du développement durable et de l'atténuation des changements climatiques.

8. Ni le point de départ de cette entreprise, ni les moyens d'atteindre ces objectifs importants n'ont encore été clairement définis. Les écarts entre les pays en termes de développement économique, de ressources disponibles et de bouquet énergétique ont une incidence sur les stratégies énergétiques nationales et définissent de ce fait des priorités différentes quant aux moyens d'atteindre ces objectifs fondamentaux. Les pays n'ont pas encore adopté une définition commune du concept d'« énergie durable », pas plus qu'ils ne se sont entendus sur la voie à suivre pour qu'il devienne rapidement réalité. Cet épineux problème concerne tout particulièrement la région de la CEE, dont les États membres ont des profils très différents. Il existe un décalage certain entre les objectifs ambitieux fixés pour l'avenir et les stratégies et les systèmes aujourd'hui en place. En outre, les réductions combinées d'émissions de gaz à effet de serre sur la base des contributions déterminées au

niveau national prévues pour 2015 ne seraient pas suffisantes pour limiter à moins de 2 °C la hausse des températures liée au réchauffement climatique, et il existe donc aussi un décalage entre les contributions déterminées au niveau national et les ambitions annoncées à la Conférence de Paris.

9. Des stratégies et des politiques plus ambitieuses seront nécessaires pour combler ces écarts et atteindre ainsi les objectifs de développement durable et notamment celui de l'énergie durable, tout en luttant contre les effets des changements climatiques. Il faut saisir l'occasion importante qui se présente aujourd'hui d'étudier les conséquences des différentes stratégies en matière d'énergie durable applicables à la région.

10. Consciente de l'occasion ainsi offerte, la Fédération de Russie a proposé que les États membres de la CEE étudient et évaluent les moyens de promouvoir l'énergie durable dans la région et fixent des indicateurs d'alerte rapide pour le cas où les objectifs ne seraient pas atteints. En réponse, le Comité de l'énergie durable, à sa vingt-troisième session, tenue du 19 au 21 novembre 2015, a prié le Bureau de s'atteler à la mise au point d'une approche et d'un processus de mise en œuvre concernant ce projet. Dans ce contexte, trois ateliers se sont tenus à Genève (le 26 mai 2015, le 2 septembre 2015 et les 19 et 20 avril), en présence d'experts internationaux éminents, en vue de donner une orientation aux travaux ultérieurs dans ce domaine.

11. Le projet proposé vise à améliorer la compréhension des facteurs déterminants en matière d'énergie durable dans les États membres de la CEE, à promouvoir la concertation sur la politique à suivre et à sensibiliser les intéressés aux différents résultats qui pourraient en découler au fil du temps. L'orientation d'ensemble de ce projet est d'informer les gouvernements de la région de la CEE sur les différents moyens à mettre en œuvre pour faire que, dans l'avenir, l'énergie durable devienne une réalité, tout en veillant à remplir les objectifs internationaux en matière de développement et de climat.

12. Le projet vise à faciliter un dialogue de haut niveau en vue d'apporter un appui aux gouvernements, aux industries du secteur de l'énergie et à d'autres organisations du secteur privé, ainsi qu'aux ONG et aux organisations internationales actives dans le secteur de l'énergie dans la région de la CEE, et à élaborer un instrument permettant une analyse transparente, à partir de modèles existants, des filières de l'énergie durable dans la région de la CEE. Il vise aussi à établir un système d'alerte rapide appelé à se déclencher s'il apparaît que la réalisation des objectifs en la matière n'est pas en bonne voie. Dans le cadre de ce projet, des échanges entre experts internationaux de la modélisation dans le domaine énergétique seront organisés afin de coordonner et d'améliorer les modèles existants, les instruments et les résultats (notamment pour ce qui concerne la cohérence, les chevauchements possibles et la valeur ajoutée finale), et se concluront par un dialogue de haut niveau (ministériel) sur les moyens d'atteindre les résultats escomptés en matière d'énergie durable dans la région. On trouvera de plus amples détails sur les résultats escomptés du projet à l'annexe I.

13. Le projet est en outre lié au Cadre de suivi mondial pour l'énergie durable mis au point par la Banque mondiale. La troisième édition du Cadre de suivi mondial, attendue pour le début d'avril 2017, sera la première à paraître après l'approbation des objectifs de développement durable. Que cette troisième édition fasse mieux connaître aux décideurs et aux statisticiens du secteur de l'énergie au niveau national le processus et les résultats du Cadre de suivi mondial est un point jugé particulièrement important. À cette fin, les cinq Commissions régionales de l'ONU ont été invitées à se joindre au groupe d'entités que réunit le Cadre de suivi mondial afin de mieux faire appréhender et de préciser le contexte régional qu'est censée refléter l'analyse régionale ciblée devant contribuer à : harmoniser la structure et le format de présentation des données entre les cinq Commissions régionales de l'ONU ; mettre en évidence les différences entre les pays et les régions dans leur progression vers la réalisation des objectifs que poursuit l'initiative de l'Énergie durable

pour tous, et vers celle de l'ODD 7 ; permettre l'interprétation des facteurs ayant conduit aux résultats obtenus dans les différents pays ; et recenser les faiblesses des pays en matière de collecte et de vérification des données. Fondamentalement, le rapport permettra de déterminer si le monde progresse assez vite pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La publication étant prévue en avril 2017, les résultats pourront être examinés par les participants à la Conférence ministérielle sur l'énergie qui se tiendra au Kazakhstan en juin 2017. La Banque mondiale et l'Agence internationale de l'énergie (AIE) dirigent ces travaux avec l'appui de 20 autres organisations. Il semble que les Commissions régionales de l'ONU soient idéalement placées pour apporter des solutions et mettre en œuvre les recommandations dans le cadre de plans d'action nationaux afin d'accélérer les progrès dans la réalisation des ODD.

IV. Prochaines étapes

14. Le secrétariat prépare les documents qui seront soumis à la prochaine session du Comité exécutif, le 16 septembre 2016, pour approbation de ce projet. Ces documents sont notamment la lettre destinée aux donateurs, le document de projet basé sur la note de synthèse, et le document relatif à l'approbation du Comité exécutif.

15. Une fois la mise en œuvre du projet approuvée par le Comité exécutif, le secrétariat procédera à la sélection de l'entité chargée de la modélisation au premier trimestre de 2017 et établira ensuite le contrat précisant le commencement des travaux

16. Le projet, en deux phases, sera mis en œuvre entre le quatrième trimestre de 2016 et le quatrième trimestre de 2018. La première phase, portant sur la modélisation des moyens de parvenir à l'énergie durable, durera un an et demi à partir du quatrième trimestre de 2016. La deuxième phase, consacrée à la concertation sur la politique à suivre et au système d'alerte rapide, débutera au second semestre de 2017 et s'achèvera au quatrième trimestre de 2018. Un projet de calendrier détaillé présentant toutes les activités figure à l'annexe I (par. 21 à 34).

17. Le projet sera examiné lors des vingt-cinquième, vingt-sixième et vingt-septième sessions à venir du Comité qui auront pour objet de faciliter la transition vers un avenir énergétique durable.

18. Le Comité est prié d'approuver, à sa vingt-cinquième session, une demande de publication (un rapport) sur les résultats du projet en 2018.

19. Le Comité est en outre prié d'approuver, à sa vingt-cinquième session, la collaboration de la CEE avec l'initiative de l'Énergie durable pour tous et la Banque mondiale concernant l'édition de 2017 du Cadre de suivi mondial et les activités de suivi s'y rapportant.

Annexe

Projet de note de synthèse (état au 20 juillet 2016)

I. Brève description : objectif et contenu

1. Le projet vise à renforcer la capacité des États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) à atteindre les objectifs fixés en matière d'énergie durable. Il permettra aux gouvernements de mieux se représenter à quoi pourrait ressembler un avenir énergétique durable et comment cela pourrait contribuer à l'élaboration des politiques énergétiques nationales. Il permettra également d'accroître la capacité des gouvernements à élaborer et mettre en œuvre des plans d'action axés sur l'énergie durable en relevant les défis propres à chacun de ces pays différemment armés dans leur quête de l'objectif d'une énergie durable, tout en intégrant les dispositions des accords internationaux dans leur politique énergétique nationale.

2. Dans un premier temps, l'utilisation de modèles énergétiques existants provenant d'entités de modélisation permettra de se faire une idée des scénarios possibles en matière d'énergie durable d'ici à 2050. Les filières à modéliser s'inspirent des canevas élaborés selon une approche participative par le Comité de l'énergie durable et s'accordant avec les scénarios socioéconomiques communs et les ensembles de données correspondants du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). L'évaluation de stratégies existantes sélectionnées dans le cadre des scénarios aidera à comprendre l'inadéquation entre l'élaboration des politiques énergétiques actuelles et les objectifs à atteindre. Le recensement et la mise à l'épreuve des options stratégiques aideront à élaborer des stratégies adaptatives en matière d'énergie durable et à formuler des recommandations pouvant être prises en considération par les pays.

3. En s'appuyant sur les résultats de la modélisation, la seconde phase du projet vise à faciliter un dialogue de haut niveau entre les États membres de la CEE, les industries du secteur de l'énergie et d'autres acteurs du secteur privé, les ONG et les organisations internationales, sur les moyens d'atteindre les résultats escomptés en matière d'énergie durable dans la région. Ainsi, le projet permettra d'améliorer la compréhension des facteurs déterminants en matière d'énergie durable au niveau des pays, aidera à atteindre les objectifs en matière d'énergie au service du développement durable, et contribuera à l'atténuation des changements climatiques.

4. Le projet sera également l'occasion de mettre en place un système d'alerte rapide permettant de suivre les progrès réalisés et d'appliquer collectivement des mesures correctives si la réalisation des objectifs en matière d'énergie durable n'est pas sur la bonne voie.

5. Ce projet est considéré comme le point de départ d'une analyse stratégique et technologique plus approfondie dans la région de la CEE devant permettre d'élaborer des recommandations destinées aux pays de la CEE quant aux différents moyens possibles d'assurer un avenir énergétique durable.

II. Concept du projet

A. Données de base

6. Des services énergétiques fiables et durables à un coût abordable sont essentiels pour le développement durable et la transition vers une société moderne. L'énergie reste cruciale pour le bien-être social et économique, l'éradication de la pauvreté, la préservation de la santé et l'élévation du niveau de vie. La création du système énergétique du futur est un objectif qui peut être atteint moyennant une gestion durable des ressources naturelles, la mise en place de modes de production et de consommation innovants, et une industrialisation durable fondée sur des infrastructures énergétiques résilientes acquises au prix d'une planification appropriée et coordonnée du système énergétique global.

7. L'année 2015 a été cruciale pour l'énonciation des objectifs internationaux en matière d'énergie et de climat pour l'avenir. Les 17 objectifs de développement durable ont été annoncés en septembre, l'Objectif 7 étant de « garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable ». L'énergie est à la base de la plupart des objectifs. En outre, les résultats de l'accord sur le climat de décembre 2015 façonneront les politiques énergétiques nationales dans le cadre d'un programme mondial d'atténuation des effets des changements climatiques. Au total, 162 propositions de contributions déterminées au niveau national, concernant 189 Parties (au 4 avril 2016), ont été reçues par le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques avant la COP 21. Un seul des 56 États membres de la CEE n'a pas encore soumis sa proposition de contributions.

8. Ni le point de départ de cette entreprise, ni les moyens d'atteindre ces objectifs importants n'ont encore été clairement définis. Les pays n'ont pas une perception commune de ce qu'est l'énergie durable ni de ce à quoi pourraient ressembler les conditions à créer pour y parvenir. Les stratégies énergétiques nationales reflètent un éventail de priorités nationales telles que la croissance économique, les préoccupations environnementale et climatiques, l'accès à l'énergie, la sécurité énergétique et l'utilisation efficace des ressources, pour n'en citer que quelques-unes. Les analyses des contributions déterminées au niveau national qui ont été soumises montrent que les réductions combinées des émissions de gaz à effet de serre ne seraient pas suffisantes pour limiter à moins de 2 °C le réchauffement climatique¹. Des stratégies et des politiques plus ambitieuses sont nécessaires pour lutter contre les changements climatiques, le secteur de l'énergie ayant un rôle essentiel à jouer dans la recherche de solutions.

9. Les pays de la région de la CEE ont des profils très différents, qui mettent en évidence les ambiguïtés de « l'énergie durable » et des moyens de parvenir à l'énergie durable pour tous. La région comprend des pays à hauts et bas revenus, des pays riches et pauvres en énergie, et des pays qui sont en pleine transition économique. Cela joue un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs en matière de climat et de développement durable car les combustibles fossiles représentent 60 % de l'énergie primaire, faisant de la région de la CEE l'un des principaux émetteurs de gaz à effet de serre, comptant pour environ la moitié des émissions mondiales. De plus, la région produit 40 % de l'énergie mondiale et en consomme 45 %, elle accueille d'importantes industries du secteur énergétique, génère

¹ Le dernier rapport de synthèse du secrétariat de la Convention montre que la mise en œuvre complète des contributions communiquées devrait se traduire par des émissions mondiales totales de 55 Gt d'équivalent CO₂ en 2025 et 56,2 Gt d'équivalent CO₂ en 2030. Cette évolution des émissions montre une amélioration par rapport aux scénarios probables avant les contributions déterminées au niveau national, mais elle ne permettra pas d'atteindre l'objectif de limiter le réchauffement à 1,5 °C, voire même à 2 °C de plus que la température moyenne de l'ère préindustrielle.

près de 50 % de la production économique mondiale et occupe une position dominante dans les infrastructures financières mondiales.

10. L'occasion s'offre aujourd'hui d'étudier les conséquences des différentes stratégies en matière d'énergie durable pour la région. Le projet proposé vise à appuyer ce processus en associant la modélisation de filières énergétiques durables à un dialogue sur la politique énergétique et à l'élaboration d'un mécanisme de suivi du respect des obligations relatives au climat et au développement durable ainsi que de l'incidence et de la solidité des mesures choisies.

B. Groupe cible et bénéficiaires

11. Les scénarios et les moyens de promouvoir l'énergie durable à modéliser seront élaborés dans une perspective mondiale jusqu'en 2050, mais les recommandations à dégager de ces travaux se concentreront sur la région de la CEE (et ses sous-régions). C'est pourquoi le groupe cible inclut les 56 pays de la région et met surtout l'accent sur les décideurs du champ politique. Les ministères de l'énergie seront informés des filières possibles et des moyens d'assurer le suivi de la mise en œuvre des accords internationaux sur le climat et le développement durable. Les dialogues de haut niveau à venir associeront des pays extérieurs à la région de la CEE tels que le Brésil, la Chine et l'Inde, qui ont une incidence significative sur les secteurs énergétiques de la région et la sécurité énergétique mondiale.

12. Les bénéficiaires seront notamment les gouvernements et le secteur privé du monde entier, car ce projet offrira des éclairages et des mécanismes applicables partout dans le monde. Les résultats du projet éclaireront en outre les travaux futurs du sous-programme de la CEE relatif à l'énergie durable.

C. Portée

i) Portée géographique

13. Du point de vue géographique, ce projet porte principalement sur la région de la CEE et inclut les pays d'Europe occidentale, centrale, orientale et du Sud-Est, l'Asie centrale, l'Amérique du Nord, Israël et la Turquie. Alors que les canevas descriptifs et les scénarios modélisés donneront un aperçu des potentiels en matière d'énergie durable pour l'ensemble de la planète, l'élaboration des scénarios, des stratégies et des filières ciblera la région de la CEE.

ii) Calendrier

14. L'échéance définie pour la modélisation est 2050, avec un cap intermédiaire en 2030.

iii) Sources et types d'énergie et secteurs

15. Dans le cadre de ce projet, l'énergie durable inclut toutes les sources (renouvelables, combustibles fossiles, nucléaire) et tous les types d'énergie (thermique, cinétique, électrique). Les secteurs visés sont notamment l'électricité, les transports, l'industrie, le secteur résidentiel et le secteur commercial.

D. Objectif fondamental (résultat)

16. Accroître la capacité des États membres de la CEE à élaborer, mettre en œuvre et superviser les stratégies nationales en matière d'énergie durable en conformité avec les accords internationaux et contribuer ainsi à l'atténuation des changements climatiques et au développement durable.

E. Objectifs concrets (produits)

i) *Phase I : d'octobre 2016 à mars 2018 ((date de commencement à confirmer, durée : une année et demie)*

a. *Produit 1 : Modélisation de scénarios concernant l'énergie durable et conception des moyens de la promouvoir*

17. Les résultats de la modélisation de scénarios concernant l'énergie durable dans la région de la CEE permettent de définir des options de politique énergétique et fournissent des informations utiles pour les stratégies énergétiques nationales des États membres.

ii) *Phase II : De mi-2017 ou fin 2017 à fin 2018 (à confirmer) (en fonction du produit 1)*

b. *Produit 2 : Conceptualisation d'un système d'alerte rapide*

18. Un mécanisme comprenant des indicateurs qui permettent de suivre la mise en œuvre efficace des accords internationaux sur le climat et le développement durable est conceptualisé et les informations s'y rapportant sont communiquées aux États membres.

c. *Produit 3 : Dialogue stratégique et complément d'analyse des moyens adaptatifs de promouvoir l'énergie durable*

19. La capacité des ministères nationaux de l'énergie à élaborer, mettre en œuvre et superviser les stratégies nationales en matière d'énergie durable, et leur compréhension de ces questions, sont améliorées, et une structure des échanges dans le cadre du dialogue régional est établie.

F. Activités prévues

i) *Phase I*

a. *Au titre du Produit 1*

20. Trois réunions en face à face des responsables de la modélisation (première réunion au quatrième trimestre de 2016, réunion intermédiaire en 2017, présentation des résultats finaux en 2018 (éventuellement en liaison avec le dialogue de politique générale – voir Produit 3) afin d'examiner les résultats intermédiaires et finaux et de formuler des recommandations. Réunions virtuelles supplémentaires en 2017 et 2018.

21. Finalisation des canevas descriptifs concernant les possibilités futures en matière d'énergie durable, ainsi que des hypothèses, des risques et des difficultés s'y rapportant : harmoniser quatre canevas descriptifs pour la CEE élaborés depuis 2015 avec les cinq scénarios existants de filières socioéconomiques communes en utilisant les ensembles de données quantifiées disponibles provenant desdits scénarios.

22. Réalisation d'une enquête sur l'évolution technologique et les coûts y afférents, précisant les étapes principales, de manière à donner un aperçu de l'ensemble des moyens technologiques en 2050.

23. Modélisation de quatre scénarios par trois entités de modélisation à partir de modèles existants, selon l'objectif d'un réchauffement climatique inférieur à deux degrés (le nombre de scénarios peut varier entre 4 et 5), comprenant un modèle à l'échelle mondiale et un modèle à l'échelle régionale ainsi que des examens technologiques plus détaillés et éventuellement d'autres examens approfondis (par exemple sur les interrelations et les sujets transversaux).

24. Évaluation des stratégies existantes (tels que les objectifs énergétiques) de certaines régions, sous-régions et/ou pays faisant l'objet de la modélisation, suivie du recensement des inadéquations entre les stratégies existantes et les objectifs mondiaux poursuivis en matière d'énergie durable à l'horizon 2050, afin de fournir des informations utiles pour le dialogue de politique générale et de concevoir des moyens stratégiques adaptatifs de promouvoir l'énergie durable (voir phase II).

25. Obtenir des résultats exploitables à partir des modèles et tester des options stratégiques possibles pour atteindre les objectifs en matière d'énergie durable à l'horizon 2050 (éventuellement au moyen d'un atelier avec des experts dans ce domaine); conception initiale des moyens stratégiques de promouvoir l'énergie durable (à poursuivre au titre du Produit 3 de la phase II).

26. Établissement d'un rapport résumant les résultats de la modélisation et décrivant les grandes options stratégiques pour la région de la CEE, les filières technologiques, etc.

ii) *Phase II*

b. *Au titre du Produit 2*

27. En s'appuyant sur le Produit 1, obtenir des résultats exploitables à partir des modèles pour le système d'alerte rapide, notamment des éléments d'orientation, des indicateurs clés de performance, etc.

28. Conceptualisation et élaboration : a) d'un (de) mécanisme(s) permettant de vérifier l'incidence et la solidité des mesures adoptées et de mesurer le succès de l'application des accords internationaux (Cadre de suivi mondial de la Banque mondiale et/ou Initiative visant à stimuler la volonté d'investissement dans les énergies durables (RISE); Déclaration d'Hammamet, Accord de Paris sur les changements climatiques, etc.)

29. Élaboration de documents visant à informer les États membres sur la disponibilité et la mise en application du mécanisme de suivi.

c. *Au titre du Produit 3*

30. En s'appuyant sur le Produit 1 (par. 24), conception finale des moyens adaptatifs de promouvoir l'énergie durable basée sur les options stratégiques recensées et testées dans le cadre de la modélisation et sur les résultats obtenus.

31. Formulation de recommandations de politique générale en fonction des inadéquations observées entre les stratégies existantes et les objectifs globaux, et établissement d'un document résumant les principales recommandations et orientations.

32. Lancement et organisation d'un dialogue entre les États membres de la CEE concernés lors des vingt-sixième et vingt-septième sessions du Comité de l'énergie durable à Genève (septembre 2017 et 2018), et d'un dialogue de haut niveau sur la politique énergétique en 2018 afin d'examiner les conclusions.

33. Organisation de l'élaboration de documents de sensibilisation et, éventuellement, d'événements visant à diffuser les conclusions et les recommandations.

G. Incidences

i) Climat et développement durable

34. Les résultats de ce projet contribueront à l'élaboration de stratégies nationales en faveur de l'énergie durable s'accompagnant d'une empreinte carbone de plus en plus faible du (des) secteur(s) énergétique(s) de la région. Un mécanisme fonctionnant comme un système d'alerte rapide permettant de suivre les progrès accomplis au niveau national pour créer les conditions de l'énergie durable en 2050 ainsi que la mise en œuvre des ODD et des accords relatifs aux changements climatiques, notamment de l'Accord de Paris, aidera les États membres à suivre la progression en ce qui concerne la fourniture d'énergie propre et abordable pour tous et à mettre en œuvre les mesures prévues dans les contributions déterminées au niveau national.

ii) Cobénéfices

35. L'adoption croissante de stratégies énergétiques durables permettra de rendre les industries du secteur énergétique plus respectueuses de l'environnement, notamment par une réduction de la pollution atmosphérique provenant des centrales électriques alimentées au charbon et une utilisation plus efficace des ressources naturelles. Les bénéfices à en tirer sur le plan social sont notamment la création d'emplois dans un secteur qui se diversifie et se développe, l'accès à une énergie propre, le développement rural et des améliorations dans le domaine de la santé dues à une réduction de la pollution atmosphérique et d'autres formes de pollution. Les bénéfices sur le plan économique seront notamment les progrès techniques et la transformation du secteur industriel, une compétitivité accrue, et une moindre dépendance à l'égard des importations d'énergie. Une amélioration générale de la qualité de vie devrait ainsi en découler.

III. Gestion du projet et partenaires : tableau d'ensemble

A. Gestion du projet

36. Le projet sera géré et coordonné par le Bureau du Comité de l'énergie durable sous la supervision du Comité. Les services de secrétariat seront fournis par la Division de l'énergie durable de la CEE.

B. Organisations/pays participant au financement

37. Ce projet sollicitera l'appui de plusieurs pays pour des contributions en nature et/ou financières. Il est ouvert à tous les États membres et tous les pays sont invités à y participer.

38. La présente proposition se fonde sur la participation d'un noyau originel de trois donateurs (Allemagne, Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique) couvrant les activités énoncées à la rubrique 3.6 (notamment le financement des trois entités chargées de la modélisation)². Le projet est ouvert à la participation financière d'autres institutions et pays pour couvrir des mesures supplémentaires ; il pourrait s'agir par exemple du financement d'une ou deux entités supplémentaires pour la modélisation ou de l'organisation de réunions de haut niveau.

C. Partenaires d'exécution

i) *Au sein du système des Nations Unies, la CEE cherchera à coopérer avec les entités ci-après :*

39. Les quatre autres Commissions régionales de l'ONU dans le cadre des prochains Forums internationaux sur l'énergie au service du développement durable qui se tiendront en Azerbaïdjan du 18 au 21 octobre 2016 et au Kazakhstan du 12 au 14 juin 2017.

40. Le Groupe de la Banque mondiale, au travers du Cadre de suivi mondial, et le projet de l'initiative RISE, qui vise à fournir des indicateurs permettant de comparer le climat d'investissement des pays dans les trois domaines thématiques de l'initiative de l'Énergie durable pour tous : l'efficacité énergétique, l'accès à l'énergie et les énergies renouvelables.

ii) *À l'extérieur du système des Nations Unies, la CEE cherchera à coopérer avec les entités ci-après :*

41. Trois entités spécialisées dans la modélisation seront les partenaires d'exécution du projet en vertu d'un contrat conclu avec la CEE ou directement avec un État membre. Tous les résultats des modélisations seront mis à la disposition de la CEE afin d'orienter l'analyse combinée de tous les résultats, d'élaborer des moyens stratégiques de promouvoir l'énergie durable, de formuler des recommandations à l'intention des décideurs et d'instaurer la concertation avec la région et ses États membres.

42. Un groupe plus large d'experts de la modélisation est créé dans le cadre du projet afin de permettre des échanges entre les modélisateurs et de susciter la collaboration.

D. Calendrier

43. Octobre 2016-décembre 2018 (27 mois), dont environ un an et demi pour la modélisation (phase 1).

E. Lieu

44. La gestion du projet sera coordonnée à Genève. La coordination d'ensemble sera réalisée par le Comité de l'énergie durable de la CEE et son Bureau, avec l'appui du secrétariat de la Division de l'énergie durable de la CEE.

45. Les pays cibles sont les 56 États membres de la CEE. La modélisation s'effectuera à l'échelle mondiale mais les résultats seront ciblés sur la région de la CEE.

² Références : Compte rendu de la réunion du Bureau du Comité (06/16/2016) ; Rapport de la vingt-quatrième session du Comité : ECE/ENERGY/99, par. 79 à 81.

IV. Budget du projet pour les phases I et II (données obtenues par modélisation)

A. Besoins de financement du secrétariat du Comité de l'énergie durable de la Commission économique pour l'Europe

i) Services de secrétariat du Comité

46. Les besoins en effectifs sont : un P2 engagé pour huit mois sur une période totale de vingt-sept mois) ; administrateur, directeur et personnel administratif (chacun à raison d'un demi-mois).

47. Des fonds seront nécessaires pour les déplacements du personnel du secrétariat de la CEE participant aux réunions de coordination et aux ateliers en dehors de Genève.

ii) Logistique : ateliers à Genève et ailleurs

48. Financement nécessaire pour l'organisation : 1) d'un atelier de coordination des modélisateurs et des donateurs fin 2016 ou début 2017 en vue de terminer les canevas descriptifs, de s'accorder sur une méthode de modélisation et de définir un objectif de modélisation (réussite) : « L'énergie durable en 2050 » ; 2) d'un atelier de coordination des modélisateurs en 2017 en vue d'examiner les résultats intermédiaires ; 3) d'un dialogue entre les États membres de la CEE dans le cadre du Comité de l'énergie durable à Genève afin de faciliter les échanges entre les États membres lors des vingt-sixième et vingt-septième sessions du Comité (2017-2018) en vue de présenter les résultats et de débattre des recommandations de politique générale ; 4) d'une réunion de haut niveau (ministérielle) en 2018 afin d'examiner les conclusions finales et les recommandations de politique générale entre décideurs, probablement en dehors de Genève ; et 5) des déplacements des participants aux ateliers à Genève et ailleurs, notamment des experts de la région, des orateurs de marque, etc.

iii) Autres besoins de financement

49. Financement nécessaire pour les activités de communication et de sensibilisation telles que : 1) la conception et l'élaboration de documents imprimés et en version électronique (recommandations, rapports, etc.) ; et 2) les activités de sensibilisation visant à diffuser les résultats de la modélisation et les recommandations et à appuyer le dialogue de politique générale.

50. Financement nécessaire pour l'impression d'un rapport final et sa traduction en russe.

B. Entités chargées de la modélisation

i) Services contractuels

51. Financement requis pour modéliser les scénarios et concevoir les moyens de promouvoir l'énergie durable. Attribution de fonds aux trois entités chargées d'élaborer la méthodologie et l'environnement de modélisation, de mettre au point les outils et d'obtenir les agréments nécessaires, d'évaluer, dans les modèles, les stratégies énergétiques existantes retenues à cette fin, de mettre au banc d'essai différentes options stratégiques et, au bout du compte, de dégager les filières stratégiques à suivre sur une période de dix-huit mois (phase I et une partie de la phase II pour les activités liées à la modélisation).

V. Projet de calendrier des activités

Activité	2016				2017												2018											
	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Produit 1																												
a) Réunions de coordination des modélisateurs																												
b) Finalisation des canevas descriptifs																												
c) Enquête technologique																												
d) Modélisation des scénarios																												
e) Analyse des inadéquations par rapport aux stratégies existantes																												
f) Détermination des options stratégiques (éventuellement via un système d'alerte)																												
g) Rapport (conclusions)																												
Produit 2																												
h) Données destinées au système d'alerte rapide																												
i) Conceptualisation du système d'alerte rapide																												
j) Production de documents d'information																												
Produit 3																												
k) Conception des moyens adaptatifs de promouvoir l'énergie durable																												
l) Formulation de recommandations de politique générale, établissement du document résumant les conclusions																												
m) Concertation sur la politique à suivre au sein du Comité et en dehors																												
n) Documents et manifestations de sensibilisation																												